

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00134

Numéro SIREN : 445 072 259

Nom ou dénomination : PALM PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2024 sous le numéro de dépôt 13930

Désignation de l'entreprise : SARL PALM PARTICIPATIONS				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 612 Rue DE LA CHAUDE RIVIERE 59000 LILLE				Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 4 4 5 0 7 2 2 5 9 0 0 0 4 4				Néant ☐ *			
				Exercice N clos le, 31122023		N-1 31122022	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA				3 750		3 750	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	26 654	CV	26 654	27 064
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
TOTAL (II) BJ			26 654	BK	26 654	27 064	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	132 717	CA	132 717	132 717
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	276 599	CG	276 599	121 482	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III) CJ	409 316	CK	409 316	254 199		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO			439 720	1A	439 720	285 014	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL PALM PARTICIPATIONS</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 750)		DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	7 842	7 842
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	55 140	37 768
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	71 233	53 861
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX		
	Dettes fiscales et sociales		DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		9 091
	Autres dettes		EA	368 487	222 061
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	368 487	231 152	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	439 720	285 014	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	368 487	231 152
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL PALM PARTICIPATIONS</u>					Néant ☐ *	
		Exercice N				Exercice (N - 1)
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	505	15
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	505
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	272	353
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX		
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS) - dotations aux provisions*		GA		
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)		GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	272
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	233	(338)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	219 129	107 166
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP	219 129	107 166
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	145 257	55 382
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU	145 257	55 382
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	73 872	51 783
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	74 105	51 445

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SARL PALM PARTICIPATIONS</u>										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	585	60		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	585	60		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(585)	(60)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	18 380	13 617		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	219 634	107 181		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	164 494	69 412		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	55 140	37 768		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY				
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								IG				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								1J				
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								1K				
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX				
	(9)	Dont transferts de charges								RC				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								RD				
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5								A1				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9								A4				
		Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8												
	joindre en annexe) :										Exercice N			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	VNC Immo Financières										585			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

PALM PARTICIPATIONS
Société à responsabilité limitée (à associé unique) au capital de 7.500 Euros
Siège Social : 612 rue de la Chaude Rivière 59800 Lille
RCS Lille Métropole 445 072 259

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 17 juin,
A 12 heures 30,
Au siège social,

La société **NACARAT**, société par action simplifiée au capital de 10.076.465 Euros dont le siège social est au 612 rue de la Chaude Rivière 59800 Lille, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 311 087 175, représentée par la société TISSERIN IMMOBILIER, elle-même représentée par Monsieur Ludovic MONTAUDON,

Ladite société, Associée Unique de la société PALM PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée au capital de 7.500 Euros, divisé en 75 parts sociales de 100 Euros chacune, dont le siège social est au 612 rue de la Chaude Rivière 59800 Lille, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 445 072 259,

En présence de Monsieur Ludovic MONTAUDON, Gérant non-associé.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Lecture du rapport de gestion établi par la Gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la Gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associée Unique constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice qui se solde par un bénéfice de 55.140 Euros, en totalité à titre de distribution de dividendes à l'Associée unique, soit 735,20 Euros par part sociale.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et sera directement porté en compte courant.

Il est rappelé que les dividendes perçus par les sociétés détenant au moins 5% du capital de la société distributrice bénéficient, à condition que les titres soient conservés pendant au moins deux ans, d'une exonération d'impôt, sous réserve de l'imposition d'une quote-part de frais et charges fixée forfaitairement à 5 % du produit total des participations, crédits d'impôt étrangers compris. Pour les produits de participation versés entre des sociétés d'un même groupe d'intégration fiscale, le taux de cette quote-part de frais et charges est fixé à 1 %. Il est rappelé qu'en l'absence d'application d'un régime fiscal de groupe (régime mère fille ou intégration fiscale), les dividendes perçus par les sociétés soumises à l'IS constituent des produits financiers imposés au taux de droit commun. Ces dividendes ne sont pas soumis aux prélèvements sociaux.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois années précédentes ont été les suivants, par part sociale :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
31 décembre 2022	-	503,573 €
31 décembre 2021	-	956,493 €
31 décembre 2020	-	4.000 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, déclare que ce rapport sera annexé au présent procès-verbal dans le registre des décisions.

L'Associée Unique prend acte qu'aucune convention visée à l'article susvisé n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique

La société NACARAT
Représentée par la société TISSERIN IMMOBILIER
Elle-même représentée par M. Ludovic MONTAUDON